

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 391 Subvention à l'association Le Grand Pan- Intégrale Brassens (16e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Grand Pan;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par et M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 11.500 euros est attribuée sur proposition de la mairie du 9e arrondissement, dont 5.500 euros au titre de 2011, à l'association Le Grand Pan- Intégrale Brassens, dont le siège social est situé 13, rue des Perchamps (16^e). 2012_04985 Simpa : 70601.

Article 2 : La dépense correspondante soit 11.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture